

*Le Ministre fédéral des Affaires étrangères d'Autriche
à l'Ambassadeur du Royaume-Uni en Autriche*

N° 140.133-6VR/52

VIENNE, le 18 janvier 1952.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 18 janvier, qui se lit ainsi:

(Voir Note I)

"J'ai l'honneur de
..... à dater de ce jour, c'est-à-dire le 18 janvier 1952."

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement fédéral d'Autriche souscrit aux dispositions ci-dessus et accepte que votre note et la présente réponse soient considérées comme constituant entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à compter de ce jour.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma très haute considération.

GRUBER.

In force April 28, 1952

TRAITÉ DE PAIX AVEC LE JAPON

Signé par le Canada à San-Francisco
le 8 septembre 1951

Instrument de ratification du Canada
déposé à Washington le 17 avril 1952

En vigueur le 28 avril 1952

236 666

53416 72

24732

387575

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., B.Sc.
Queen's Printer and Controller of Stationery | Inspector de la Presse et
Contrôleur de la Papeterie
OTTAWA, 1952

Printed in Canada